

Rapport n°2 :

**Validation de la demande de subvention
auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les activités 2020
du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC**

Rapporteur (s) :	Claudia LAOU-HUEN – Directrice du service Projets structurants et Recherche
Service – personnel référent	Hélène CLEAU-ANDRE – Responsable du Pôle de santé publique
Séance du Conseil d'administration	14 mai 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté (dénommé le Pôle) a trois objectifs :

- Impulser et soutenir des projets de recherche mis en oeuvre en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et populations de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Concourir au transfert et à la valorisation des connaissances acquises, à destination de tous ;
- Développer largement l'offre de formation dans ce domaine spécifique de la santé publique.

Conformément à la convention N°4102AAO011T02 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et UBFC, le Pôle a bénéficié d'une subvention de 64 000€ au titre de l'exercice 2019. Cette subvention avait été validée par le CA d'UBFC (délibération 2018.CA.49).

Afin de continuer ses activités, il est demandé à la Région d'attribuer au Pôle une subvention d'un montant de 64 000€ pour l'exercice 2020. Cette dotation permettra de développer les activités du Pôle, notamment dans le champ de la formation initiale en santé publique, dans la création d'un site internet dédié et dans le transfert des connaissances, en particulier à destination du grand public.

Annexe 1. Courrier du 20.02.2020 adressé à la Région

Annexe 2. Budget prévisionnel 2020

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la demande d'une subvention de 64 000€ auprès de la Région pour assurer la poursuite des activités du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC en 2020.

Annexe n° 1 : Courrier du 20.02.2020 adressé à la région



Objet : Décision de l'organe délibérant sollicitant l'aide régionale / Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté - exercice 2020

Madame la Présidente,

Par la présente, je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'en raison de la période électorale en cours à UBFC, la demande de subvention de 64 000 euros à la Région pour 2020 concernant le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté sera soumise à l'approbation du prochain Conseil d'administration d'UBFC fixé le 4 juin 2020.

La délibération vous sera transmise à l'issue de ce conseil.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.


LUC BIANCHI
Administrateur provisoire d'UBFC

Annexe n°2 : Budget prévisionnel 2020 du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC

**PÔLE FEDERATIF DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Budget prévisionnel 2020 (version du 30 09 19)**

	TTC en Euros
DEPENSES	
Salaires	
Responsable du Pôle (0,5 ETP pendant 12 mois)	36 000
Mission pilotage du Pôle	20 000
Assistant / Ingénieur de recherche (1 ETP pendant 12 mois)	61 000
Sous-total	117 000
Communication	4 760
Frais de déplacements, inscriptions colloques	3 000
Rencontres partenariales	5 000
Dotation de l'appel à projets n°2	80 000
Frais de gestion (~8%)	18 240
Total Dépenses	228 000 Euros
RECETTES	
ARS Bourgogne Franche-Comté	164 000
Conseil régional Bourgogne Franche-Comté	64 000
Total Recettes	228 000 Euros
<i>Autre apport :</i>	
- Université d'été santé publique (1 ETP valorisation salaire chargée de mission)	39 000 €